

FICHE SYNOPTIQUE N° 1

PLAN DE MOBILITE URBAINE DURABLE DE DAKAR - HORIZON 2035 (PMUD)

Période de réalisation de l'étude : 2019-2023

OBJECTIFS - ENJEUX

Le PMUD de Dakar s'inscrit dans le cadre de l'**initiative MobiliseYourCity (MYC)**, lancée par l'Agence Française de Développement (AFD), l'ADEME, le CEREMA, l'association CODATU et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Il **actualise le plan de déplacements urbains de Dakar (PDUD) élaboré en 2007** et vise à **infléchir la trajectoire de motorisation des déplacements** tout en prenant en compte les **enjeux climatiques**.

La phase de diagnostic, à l'échelle métropolitaine, a montré une situation déjà critique qui nécessite des actions fortes et des projets ambitieux pour garantir des niveaux d'accessibilité adéquats futurs dans tout le territoire.

Le PMUD de Dakar cherche à répondre, de manière réaliste et ambitieuse, aux défis en lien avec la mobilité des prochaines années. Il doit permettre la **mise en œuvre de politiques d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre** liées à la mobilité urbaine et **d'adaptation au changement climatique**.

Il s'appuie sur les documents de planification existants et prend en considération les principes d'intégration, de participation et d'évaluation.

Le PMUD poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité aux services de base et aux emplois
- Mettre en place un système de mobilité robuste pour la population et les entreprises
- Optimiser le réseau de voirie et son usage au service d'une mobilité durable
- Réduire les impacts sur l'environnement (réduction des émissions GES)

DEMARCHE

La production du PMUD s'organise autour des 6 modules suivant : (1) état des lieux et diagnostic, (2) vision, objectifs et scénarios, (3) suivi et reporting, (4) plan d'action et financement, (5) processus participatif.

Le premier module s'intéresse à l'évaluation du Plan de Mobilité de 2007. Les cinq autres modules portaient directement sur la production du PMUD, et notamment les modules 2 et 4 qui posaient et opérationnalisait la vision de mobilité urbaine à l'horizon 2035.

La démarche retenue pour l'élaboration de la vision du PMUD repose sur trois étapes, notamment (i) un scénario de référence, (ii) un scénario transport collectif sur site propre (TCSP) et (iii) un scénario TCSP et ville apaisée.

Le scénario de référence s'est fondé sur la situation actuelle pour projeter la situation en 2035 sans la mise en œuvre de mesures possibles.

En utilisant la porte d'entrée des TCSP, le scénario TCSP propose des développements plus ou moins ambitieux des transports en commun capacitaires.

La dernière étape dans le processus de définition des scénarios met en avant le choix d'agir sur l'offre et la demande. A ce stade, des propositions pour de nouvelles structures de déplacements sont étudiées.

RESULTATS CLES

Elaboré suivant une démarche participative, le PMUD repose sur une nouvelle vision d'une **ville avec une accessibilité améliorée, autour d'un réseau hiérarchisé de transport en commun, supporté par des modes actifs**. Il s'appuie sur quatre piliers :

- la priorisation des modes de transport ;
- la structuration de l'offre à partir des transports en commun capacitaires ;
- la gestion du trafic ;
- l'occupation de l'espace.

L'une des orientations du PMUD est de **renforcer l'offre de transport en commun** et, notamment, des transports capacitaires, qui s'érigeront en colonne vertébrale du système de mobilité métropolitain. Dans ce cadre, le PMUD prévoit, à l'horizon 2035, la mise en place de **7 nouvelles lignes de transport collectif sur site propre (TCSP)**, 15 pôles d'échanges multimodaux et 175 km de pistes cyclables pour un investissement global estimé à **1100 milliards de francs CFA** (soit 1,67 milliards d'euros).



Parallèlement, la mise en œuvre du PMUD devra permettre de mieux **maîtriser la croissance dans l'utilisation des véhicules personnels** (y compris les motos), ainsi qu'une **meilleure gestion des taxis**. A travers ces orientations, le PMUD vise un changement de paradigme pour une utilisation efficace des infrastructures de mobilité, ainsi qu'une réduction significative des externalités négatives liées au transport urbain. Cela implique une réduction de la place du véhicule personnel, en lui donnant un rôle qui n'est pas en concurrence avec l'offre de transport en commun, ainsi qu'une substitution des taxis clandos par une offre plus structurée.

Par ailleurs, le PMUD prévoit des actions visant à **améliorer les conditions et l'environnement des modes actifs**. A travers cela, il cherche à maintenir un haut pourcentage de déplacements quotidiens réalisés à la marche en proposant un environnement plus adapté en termes de sécurité et de confort. Le PMUD fait également un pari, en ce qui concerne **l'utilisation du vélo comme réelle option de déplacement à l'échelle de l'agglomération**.

A travers le PMUD, l'Etat du Sénégal s'est fixé une doctrine visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à ses engagements dans la Contribution déterminée nationale (CDN). Il permettra d'améliorer les conditions de mobilité sur le long terme et de **réduire les émissions totales de CO₂ de l'ordre de 15% d'ici à 2035**.